

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN107

présenté par

Mme Adam, rapporteure et Mme Gosselin-Fleury, rapporteure

ARTICLE 13

I. – A la fin de l’alinéa 6, après les mots « d’une personne désignée », supprimer les mots « aux données relatives ».

II. - A la fin de l’alinéa 6, après les mots « utilisés ainsi qu’ », supprimer les mots « aux données techniques relatives ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.